

# CONSERVATOIRE MUSIQUE & DANSE

## Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

*Etablissement à rayonnement intercommunal, classé par le Ministère de la Culture*

### REGLEMENT PEDAGOGIQUE

*Le présent règlement est indépendant du règlement intérieur que les élèves, parents d'élèves et responsables légaux peuvent se procurer auprès du Conservatoire.*  
Ce règlement pédagogique est fourni systématiquement aux élèves, parents d'élèves et responsables légaux lors de la 1<sup>ère</sup> inscription.

**Année scolaire 2020/2021**

<b>INTRODUCTION</b>	p.2
<b>PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b>	
<b>CURSUS MUSIQUE</b>	p.3
<b>ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP</b>	p.4
<b>EVEIL</b> - à partir de 5 ans	
<b>INITIATION A LA FORMATION MUSICALE (IFM)</b> - à partir de 6 ans	
• Intermezzos	
<b>FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE</b> - à partir de 7 ans	p.5
• Formation Musicale	
• Formation Musicale Adultes	
• Formation Instrumentale	
<b>CYCLE 1</b>	p.6
<b>CYCLE 2</b>	
• Le Brevet d'Etudes Musicales (BEM)	
<b>CYCLE 3</b>	p.7
• Le Certificat d'Etudes Musicales (CEM)	
<b>CYCLE PERSONNALISE</b> - musique et danse	p.8
<b>CYCLE PRATIQUE AMATEUR</b>	
<b>CLASSE DE CHANT LYRIQUE</b>	p.9
<b>CLASSE DE DANSE CLASSIQUE</b>	
• Côté pratique	
• Cours des études de danse classique	p.10
<b>EVALUATION DES ELEVES</b>	p.11
• Examens de Formation Musicale / contenu des épreuves	p.12
• Examens instrumentaux, vocaux et chorégraphiques / nature des épreuves	p.13
<b>CLASSE A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)</b>	p.14
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b>	p.16
• Les Chœurs d'enfants	
• Orchestres d'harmonie, Orchestres à cordes, Ensemble vocal	
• Musique de chambre	
• Ateliers	p.17
<b>ATELIERS DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE</b>	p.18
<b>DIFFUSION</b>	
<b>ANNEXE</b>	p.19

## INTRODUCTION

« Le Conservatoire Musique & Danse de la Côte d'Albâtre est un établissement classé par l'Etat à rayonnement intercommunal ayant pour mission centrale la sensibilisation et la formation aux pratiques artistiques et culturelles ... »

« Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat. »

Extraits de la *Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre*  
*Les missions de service public des établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre*

Ministère de la Culture 2001,

Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles

### Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre propose l'enseignement de deux disciplines :

**La musique - cycles 1, 2 et 3**  
**La danse classique - cycles 1 et 2**

Ne sont pas enseignées au sein du Conservatoire :

La danse jazz  
La danse contemporaine  
L'art dramatique

### Les principaux textes de références :

- **La Charte de l'enseignement artistique spécialisé** en danse, musique et théâtre (2001)
- **Les décrets et arrêtés de classement\*** des établissements.  
\* décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignements public de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Arrêté du 15 décembre fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique
- **Le Schéma d'orientation pédagogique danse (2004).**
- **Le Schéma national d'orientation pédagogique (2008).**

## PRESENTATION - CURSUS DES ETUDES - OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

L'enseignement musical et chorégraphique repose sur une formation aux pratiques collectives et individuelles. Ces pratiques, pour s'accomplir dans toutes leurs dimensions, s'entourent des connaissances culturelles nécessaires.

Dans ce cadre, les établissements ont l'initiative de la structuration de leur enseignement en fonction de leurs ressources, de leur histoire et de leur réflexion.

Le cursus des études musicales est structuré en **3 cycles**, complétés d'un **cycle personnalisé** et d'un **cycle de pratique amateur**.

Le cursus des études chorégraphiques est structuré en 2 cycles, complétés d'un **cycle personnalisé** et d'un **cycle de pratique amateur**.

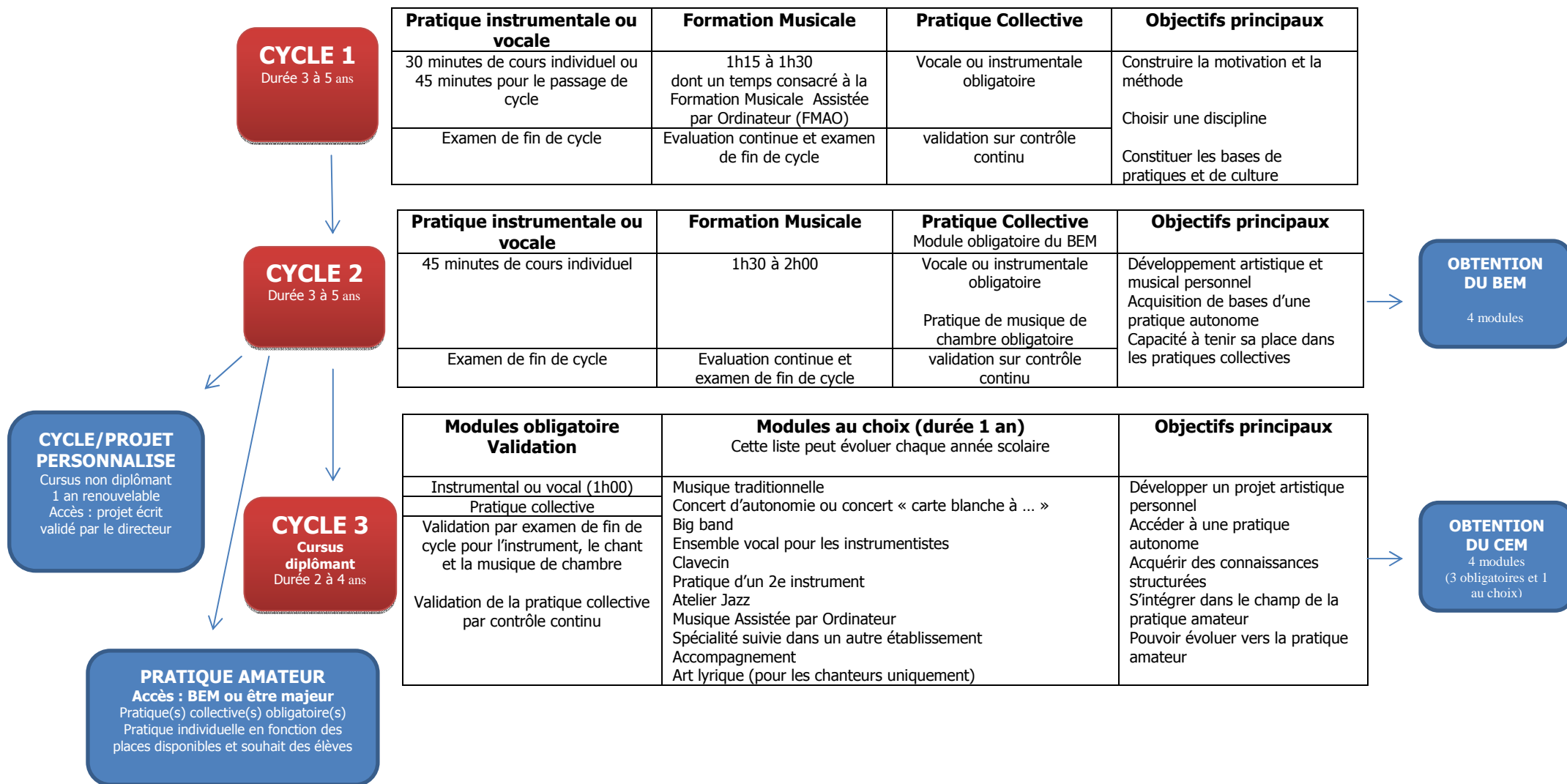
Les cycles sont définis par leurs objectifs.

Ils constituent chacun un ensemble cohérent d'acquisitions et de savoir-faire. Ils délimitent aussi les différentes étapes de la formation des musiciens et danseurs et correspondent aux grandes phases du cursus scolaire.

En musique, le cycle 1 peut être précédé d'une période **d'Eveil/IFM** d'une durée de 1 ou 2 ans.

En danse, le cycle 1 peut être précédé d'une période d'Eveil/Initiation d'une durée de 2 ou 3 ans.

## CURSUS MUSIQUE



## ELEVES A BESOINS SPECIFIQUES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Le Conservatoire musique et danse de la Côte d'Albâtre a pour objectif et mission d'accueillir tous les publics.

Afin de faciliter l'inclusion et la mixité, le Conservatoire propose un protocole d'accueil pour les élèves enfants et adultes ayant des besoins spécifiques et/ou en situation de handicap.

Dès l'inscription et à la demande des familles ou de l'élève, une première rencontre avec la **référente** du dispositif "besoins spécifiques et/ou handicap" sera organisée.

En fonction du profil de l'élève, de son projet et de ses capacités, un parcours sur mesure lui sera proposé.

### EVEIL - à partir de 5 ans

Niveau scolaire : **grande section**

Durée : **1h/hebdo.**

Cours collectif (environ **12 élèves**) hebdomadaire, où le jeu favorise l'apprentissage, la découverte et la sensibilisation.

Le cours d'Eveil permet une **approche conjointe** de la **musique** et de la **danse**.

Les enfants découvrent les premières notions musicales, manipulent les instruments, chantent ...

Ils jouent avec leur corps et apprivoisent l'espace, prennent conscience du mouvement, vivent sensoriellement la musique.

Tenue : legging noir, tee-shirt - évolution en chaussettes

### INITIATION A LA FORMATION MUSICALE (IFM) - à partir de 6 ans

Niveau scolaire : **cours préparatoire**

Durée : **45 mn/hebdo.**

Ce cours collectif est une "passerelle" entre l'Eveil et l'accès au cycle 1 (enfants à partir de 7 ans). C'est une **introduction au langage musical** basée sur les jeux d'écoute et de lecture.

Il est possible d'intégrer directement le cours d'IFM sans avoir suivi l'année d'Eveil.

Il est possible d'entreprendre une sensibilisation à certains instruments après accord du directeur et du professeur concerné.

Les élèves des classes d'Eveil et d'IFM peuvent (selon les projets pédagogiques de l'établissement) participer à des concerts/spectacles réunissant les classes instrumentales et les Orchestres du Conservatoire.

### Intermezzo

Les élèves, en particulier des classes **d'Eveil et d'IFM** sont invités à assister aux **Intermezzo** le **mercredi à 11h00** en alternance :

- A la **Médiathèque** de Saint Valery en Caux, 15 Rue d'Etennemare, 76460 **Saint-Valery-en-Caux**
- A l'**Espace multi-services** - 40 rue Charles Lescane à **Fontaine-le-Dun**
- Au **Centre Multi-Accueil** « la vallée » impasse du Lac à **Clasville**

Ils pourront ainsi (re)découvrir les instruments de musique proposés et joués par d'autres élèves du Conservatoire.

- Concerts « jeune public »
- Rendez-vous mensuels le mercredi de décembre à juin
- Durée de 15 à 30'
- Entrée libre
- Ouvert à tout public

Certains « Intermezzo » (piano et percussion) peuvent être présentés dans les locaux du Conservatoire.

## FORMATION MUSICALE ET INSTRUMENTALE - à partir de 7 ans

### • Formation Musicale

Le cycle 1 de Formation Musicale se compose de 5 niveaux.

Selon leur progression et leurs acquis, les élèves **peuvent être présentés** à l'examen de fin de cycle en 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> année de pratique, correspondant au niveau **1C4 minimum**.

Dans la mesure du possible, les élèves sont regroupés selon leur **lieu d'habitation** et par **tranche d'âge** (7 et 8 ans, 9 et 10 ans et à partir de 11 ans).

Dans la mesure du possible, les cours de Formation Musicale du cycle 1 bénéficient de l'outil informatique (Formation Musicale Assistée par Ordinateur/FMAO).

En fonction des effectifs et des possibilités horaires, des cours complémentaires (cycle 3, cours « ados », ...) peuvent être proposés.

Les cours de Formation Musicale prennent fin par **l'obtention de l'examen de fin de cycle 2**.

### • Formation Musicale Adultes

Plusieurs cours de Formation Musicale destinés aux **adultes** sont programmés chaque année scolaire.

Durée des cours : 1h15

Les cours de Formation Musicale sont **obligatoires** jusqu'à la fin du cursus adulte (**adulte C**).

Le niveau du cours **adulte C** correspond au **1C4** (fin de cycle 1).

Néanmoins, en fonction des effectifs et des possibilités, des cours de Formation Musicale « adultes cycle 2 » peuvent être proposés.

## POUR LES NOUVEAUX ELEVES ISSUS D'ETABLISSEMENTS EXTERIEURS OU AYANT DEJA UNE PRATIQUE

Test d'orientation le :

**VENDREDI 4 SEPTEMBRE 2020 à 18h00 - Conservatoire (St Valery en Caux)**

**Ce test d'orientation permet de définir (ou redéfinir) le niveau de Formation Musicale et l'attribution des dispenses de cours (pour les élèves ayant un niveau supérieur à ceux proposés par le Conservatoire).**

Il n'est pas obligatoire, mais l'attribution d'une dispense ne peut être effective que selon les résultats de ce test d'orientation réalisée en présence d'un professeur (au moins) de Formation Musicale.

Ce test d'orientation porte principalement sur les lectures de notes (clés à définir selon les pratiques instrumentales), les lectures chantées et rythmiques ...

### • Formation Instrumentale

La durée des cours instrumentaux individuels / collectifs varie selon les cycles de 30 mn à 1 h/hebdo.

En fonction des possibilités et sur propositions des professeurs, les élèves peuvent être réunis sur une même durée de cours (ex : 3 élèves de cycle 1 réunis pour un cours de 1h30, ...).

Selon les places disponibles dans les classes, la **durée maximale** des études instrumentales et vocales (sous forme de cours individuels) ne peut dépasser **11 années** (soit correspondance des 3 cycles de formation).

Un élève peut entreprendre l'étude d'un **second instrument** selon les recommandations des professeurs concernés, l'avis favorable du directeur et en fonction des places disponibles.

## **CYCLE 1 - durée de 3 à 5 ans**

**Les élèves intégrant ce cycle peuvent avoir au préalable suivi une année d'Eveil et/ou une autre d'IFM. Le cycle 1 a pour objectif de construire la motivation et la méthode de l'élève autour de la pratique instrumentale. Il peut être le premier stade d'une formation plus longue ou être une fin en soi, le temps pour l'élève d'acquérir une expérience de l'expression musicale qui peut être déterminante dans la construction de sa personnalité.**

Les objectifs de ce cycle sont :

- Le développement des motivations, de la curiosité musicale, du goût pour l'interprétation et pour l'invention
- L'acquisition de bases musicales grâce à un dosage harmonieux de l'oralité musicale (écoute), maniement du langage écrit, la mise en relation de l'approche sensorielle et corporelle des différents éléments du langage musical avec le vocabulaire spécifique, la diversité des répertoires abordés (monodiques et polyphoniques, vocaux et instrumentaux ...)
- L'amorce de savoir-faire vocaux et instrumentaux, individuels et collectifs
- L'acquisition des premiers réflexes fondés sur la qualité du geste, de la lecture, de l'écoute intérieure, et sur l'écoute des autres dans la pratique collective
- Un premier accès aux différents langages musicaux, par l'écoute d'œuvres, par l'étude des partitions appropriées et des activités d'invention, en recherchant un équilibre entre approche du détail et perception globale

## **CYCLE 2 - durée de 3 à 5 ans**

**Le cycle 2 prolonge et approfondit les acquis du premier cycle dans une perspective d'équilibre entre les différentes disciplines, tout en favorisant chez l'élève l'accès à son autonomie musicale. Il est conclu par l'obtention du Brevet d'Etudes Musicales (BEM).**

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiatives, l'appropriation des savoirs transmis
- La réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, entre approche sensible et bagage technique grâce à, d'une part :
  - L'aisance de la lecture des partitions de moyenne difficulté
  - L'affinement de la perception auditive (horizontale et verticale)
  - La prise de conscience structurée des langages musicaux par la mise en place de démarches analytiques

d'autre part :

- L'exploitation des ressources de l'activité vocale monodique et polyphonique
- La possibilité d'improviser suivant différentes approches (libres, suivant un style ...)
- La découverte et l'exploitation des principales possibilités de l'instrument et de la voix
- La maîtrise de l'interprétation d'œuvres de difficulté moyenne et de répertoires diversifiés alliant écoute, aisance corporelle, sens musical
- La préparation au « métier » de musicien (amateur ou professionnel) par la pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble (orchestres, musique de chambre ...) dans le cadre d'un département de pratiques collectives et / ou des départements consacrés aux divers genres musicaux (jazz, musiques traditionnelles...) ainsi que dans les classes elles-mêmes

## **Le Brevet d'Etudes Musicales - BEM**

Le BEM est une étape importante du cursus.

Cette étape correspond à l'acquisition d'une formation de base qui permet à l'élève de tenir sa place dans une pratique musicale de manière relativement autonome, vise à s'approprier un langage musical avec les repères qui y sont attachés, et avoir acquis les bases de sa pratique permettant de se mesurer à un certain niveau de performance. (Extrait du SNOP avril 2008)

Il se compose des **4 modules** suivants :

- Pratique individuelle instrumentale ou vocale
- Formation Musicale
- Pratique collective
- \*Musique de chambre

\*le module de musique de chambre doit nécessiter un travail et des répétitions spécifiques organisés pendant un trimestre au minimum.

## CYCLE 3 - durée de 2 à 4 ans

Le cycle 3 constitue un des deux aboutissements des cursus diplômants proposés par les Conservatoires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel riche, voir ambitieux
- S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur et à y prendre des responsabilités le cas échéant
- S'orienter pour aller au-devant de nouvelles pratiques (autre esthétique, démarche d'invention ...)

Il permet de répondre à des demandes et à des besoins tels que :

- Accroître et approfondir ses compétences dans le prolongement des deux précédents cycles et former des amateurs de haut niveau
- S'engager dans une voie complémentaire au précédent parcours en se spécialisant dans un domaine particulier tel que la direction, l'écriture, la composition, une esthétique spécifique ...
- Enrichir une approche personnelle de pratique qui s'est effectuée en dehors de cursus institutionnels ou dans un temps plus ancien.

Le cursus est composé d'un ensemble cohérent de modules suivant un cahier des charges défini en concertation entre l'établissement et l'élève.

### Le Certificat d'Etudes Musicales – CEM

Prévu par l'article L. 216-2 du code de l'éducation, le **Certificat d'Etudes Musicales (CEM) conclut le cursus diplômant proposé par les conservatoires.**

Il se compose de **4 modules** :

**3 « modules imposés »** et **1 « au choix »** à choisir dans une liste établie chaque année scolaire

Les « modules » peuvent être présentés tout au long du cycle et dans n'importe quel ordre.

#### LES MODULES IMPOSES

- Pratique individuelle instrumentale ou vocale (1)
- Pratique collective (2)
- « Parcours » de musique de chambre ou d'ensemble (3)

**(1) programme d'examen** : il est composé de plusieurs œuvres et annoncé environ 6 semaines avant la date de l'examen. Le contenu de ces programmes est spécifique aux départements (bois, cuivres, cordes ...) – se reporter au tableau page 11.

**(2) pratique collective** : l'inscription durant la totalité du cycle dans une pratique collective (orchestres à cordes, orchestres d'harmonie, ensemble vocal ...) est obligatoire.

**(3) « parcours » de musique de chambre** : en complément des programmes individuels, les élèves doivent présenter un programme de musique de chambre, aboutissement d'un travail encadré d'un trimestre au minimum.

Ce parcours de musique de chambre peut faire l'objet d'un concert réunissant l'ensemble des élèves (BEM et CEM) inscrits dans ce module.

#### LISTE DES MODULES « AU CHOIX »

Durée : 1 an
<b>Cette liste peut évoluer chaque année scolaire</b>
Musique traditionnelle
*Concert d'autonomie ou concert « carte blanche à ... »
Big band
Ensemble vocal pour les instrumentistes
Clavecin
Pratique d'un 2 <sup>e</sup> instrument
Atelier Jazz
Musique Assistée par Ordinateur
Spécialité suivie dans un autre établissement
Accompagnement
Art lyrique (pour les chanteurs uniquement)

**\*concert "d'autonomie" ou "carte blanche"** : Concert présenté par un ou plusieurs élèves inscrits en CEM. Concert d'une durée de 45' (lieu à définir) pour lequel l'(les) élève(s) assure(nt) la conception (forme du concert), la programmation (choix des œuvres ...) et l'organisation (répétitions, éléments de communication [ affiche, invitation ], technique [ mise en lumière, son, organisation matérielle ], ...) sous la tutelle du Conservatoire.

## **CYCLE PERSONNALISE** - Cursus **non diplômé**

Ouvert aux disciplines **musique** et **danse**

Le cycle personnalisé est un moyen de souligner et de valoriser des parcours d'élèves par un cursus non diplômé. Sur proposition du(des) professeur(s), un élève peut être inscrit en cycle personnalisé.

Les élèves élaboreront leur projet personnalisé avec l'aide de leur(s) professeur(s).

Ce projet d'une durée d'**une année renouvelable**, fera l'objet d'un document écrit à déposer **avant le 15 octobre** de l'année en cours.

- Les projets doivent être validés par le conseil pédagogique et le directeur du Conservatoire.
- Des passerelles sont possibles entre les cycles 2, 3, personnalisé et pratique amateur pour la musique ainsi qu'entre les cycles 2 et personnalisé pour la danse.

### **Condition d'accès :**

- Niveau fin de cycle 2

### **Contenu :**

- Selon la nature du projet proposé, les élèves pourront éventuellement bénéficier de cours instrumentaux ou de danse individuels et/ou collectifs.

## **CYCLE PRATIQUE AMATEUR** - Cursus **non diplômé**

Ce dispositif est conforme aux textes ministériels (SNOP 2008)

Ouvert aux disciplines **musique** et **danse**

### **En musique ...**

Destiné aux élèves majeurs et/ou titulaire d'un Brevet d'Etudes Musicales (BEM), ce parcours permet aux élèves de poursuivre leur formation dans une pratique collective (orchestres d'harmonie, orchestre de chambre, ensemble vocal, ... ou ateliers), et selon leurs souhaits et les places disponibles, de poursuivre leur formation instrumentale ou vocale individuelle.

Dans ce cas, la durée des cours individuels peut varier (à partir de 30 mn/hebdo) en fonction des besoins des élèves, des projets dans lesquels ils sont inscrits et des places disponibles.

### **Condition d'accès** (instrumentistes et chanteurs) :

- BEM acquis ou
- Etre majeur

### **Contenu :**

- Pratique(s) collective(s)
- Cours individuel ou/et collectifs selon les **places disponibles** (priorité accordée aux enfants) et **souhait des élèves**.
- Durée des cours (individuels ou collectifs) : de 30mn à 1h/hebdo en fonction du niveau de l'élève et des places disponibles et déterminée par les professeurs et le directeur du Conservatoire.

### **En danse ...**

Destiné aux élèves niveau post cycle 2 ou élèves majeurs de niveau cycle 2

Les durées et fréquences des cours sont déterminées chaque année.

Les cours peuvent être organisés sur une partie de l'année en fonction des projets.

### **DISPENSE DE COURS**

Les demandes de dispense de cours sont accordées par le directeur.

La dispense est valable une année **non renouvelable** durant la scolarité.

A l'issue de la dispense, l'élève réintègrera le niveau de l'année précédente.

Cette demande doit être formulée **avant le 15 octobre de l'année scolaire** (règlement intérieur chapitre B, 2.4).



## CLASSE DE CHANT LYRIQUE

Sauf cas particulier, les classes de chant sont ouvertes aux élèves à **partir de 16 ans**.

### Le cursus des études vocales comprend :

1. Les cours individuels de chant
2. Les cours de Formation Musicale
3. Les pratiques collectives :
  - Ensemble vocal (2h/hebdo)
  - Musique de chambre (optionnelle selon les projets des classes de chant)
  - Ateliers « Art Lyrique » et « Chansons » (ces ateliers s'adressent à des élèves des classes de chant et instrumentales selon des niveaux précis / réf. tableau « les ateliers du Conservatoire » p.18)

#### 1. Les cours de chant

A l'instar des instrumentistes, la durée des cours varie de 30mn (cycle 1) à 45mn (cycle 2) et 1h (cycle 3).

Les cours de chant peuvent être accompagnés (pianiste accompagnateur).

Selon les programmes, certaines séances ou répétitions avec accompagnateur peuvent être planifiées sans la présence du professeur de chant.

#### 2. Les cours de Formation Musicale

Ce cours est **obligatoire** pour tous les chanteurs débutants.

#### 3. Les pratiques collectives

A l'instar des instrumentistes, les élèves chanteurs sont inscrits dans une **pratique collective**.

Les répétitions de l'Ensemble vocal pourront être planifiées en alternance sur les sites de Saint Valéry en Caux et Cany Barville.

## CLASSE DE DANSE CLASSIQUE

La classe de danse classique répond aux objectifs du schéma d'orientation pédagogique (2004) ainsi qu'aux schémas nationaux d'orientation pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication (2008).

Après le cycle d'Eveil et les niveaux Initiation 1 et 2, les élèves bénéficient de **2 cours** chaque semaine en cycle 1.

Les âges/niveaux des élèves :

- 5 ans Eveil (musique et danse)
- 6 ans Initiation 1
- 7 ans Initiation 2
- 8 ans cycle 1 ...

### Important : le Conservatoire ne propose pas le cycle 3

Le temps passé au sein d'un cycle peut varier. La progression des élèves au sein des cycles sera optimisée par une modulation prenant en compte les rythmes individuels d'acquisition.

En terme d'acquis, le travail des jeunes danseuses « sur pointes » mérite un traitement particulier. Il y a lieu de considérer qu'une prédisposition corporelle spécifique à cette pratique (amplitude de mobilité de l'articulation de la cheville et cambrure du pied) est instamment recommandée pour écarter tout risque de traumatisme physique. Dans certains cas, le travail permettra de compenser l'absence d'une telle prédisposition. Dans d'autres, les élèves doivent pouvoir, si elles le souhaitent, continuer la pratique de la danse classique sans pointes et progresser dans le cursus d'études.

Les cours de danse sont **collectifs** et **mixtes**.

Les cours de danse peuvent être accompagnés au piano et/ou par d'autres instruments ou formations instrumentales et vocales selon les projets.

Des conférences thématiques peuvent être organisées en direction des élèves de cycle 2.

Selon les possibilités, des élèves de la classe de danse peuvent être sollicités pour participer à des rencontres, conférences, projets artistiques, ... en lien avec des structures professionnelles.

### **IMPORTANT**

**Un certificat médical autorisant la pratique de la danse doit être fourni chaque année scolaire dès le premier cours au professeur.**

**Faute de non remise de ce document, les élèves ne pourront pratiquer la danse au sein du Conservatoire.**

- **Côté pratique**

Les parents d'élèves ou responsables légaux doivent prendre en charge l'**achat** de la tenue souhaitée par le professeur de danse (réf. RI).

Le détail des tenues de danse est communiqué à la rentrée scolaire.

## **CURSUS DES ETUDES DE DANSE CLASSIQUE** (objectifs / contenus)

### **INITIATION - à partir de 6 ans (cours préparatoire)**

**Objectifs :**

- Éveil de la perception, de la créativité, et de la sensibilité artistique
- Prise de conscience de l'écoute des sensations
- Approche d'une structuration corporelle fondamentale en danse

**Contenu de l'enseignement :**

*Exploration de l'espace et du temps*

*Reconnaissance et expérimentation ludique d'éléments gestuels simples*

*Mises en situation chorégraphiques, musicales, théâtrales ... en fonction du contexte culturel local, découverte du spectacle vivant (programmation jeune public ...)*

*Développement de la musicalité, de l'habileté corporelle, de la relation aux autres*

*Expérimentation du mouvement danse et des principes fondamentaux dans les techniques de danse*

*Découverte d'éléments de terminologie*

### **CYCLE 1 - à partir de 8 ans**

**Objectifs :**

- Approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique
- Acquisition des éléments techniques de base
- Découverte des œuvres chorégraphiques

**Contenu de l'enseignement :**

*Appréhension du mouvement dansé, des qualités d'intention, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie et à la musique*

*Acquisition des bases de la technique de la danse en tant que langage, de la terminologie et de l'expressivité corporelle*

*Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse*

*Mémorisation et interprétation de courts enchaînements*

*Approches pratique et (ou) théorique : répertoires ; improvisation ; composition ; relation musique-danse, initiation à l'anatomie et/ou approche de la connaissance du corps par l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD).*

**Activités complémentaires :**

Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts ...)

**Durée du cycle :** de 3 à 5 ans

### **CYCLE 2 - à partir de 11 ans**

**Objectifs :**

- Prise de conscience de la danse comme langage artistique
- Familiarisation avec les œuvres chorégraphiques
- Initiation à l'endurance
- Capacité à s'auto-évaluer

**Contenu de l'enseignement :**

*Approfondissement des acquis par reconnaissance et traitements divers des éléments de langage, enrichissement de la terminologie*

*Nouvelles acquisitions d'éléments de la technique et du langage chorégraphique*

*Découverte conseillée des bases d'autres disciplines de danse (ou poursuite de leur apprentissage)*

*Approche d'éléments du patrimoine chorégraphique et des répertoires*

*Atelier : approche pratique et / ou théorique des répertoires, de la musique-danse, de l'improvisation, de la composition, de l'anatomie et ou approche de la connaissance du corps par l'AFCMD*

*Poursuite des liens avec la culture artistique et chorégraphique*

*Encouragement aux travaux personnels (composition, recherche documentaire, exposés ...)*

**Activités complémentaires :**

Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de la rencontre avec des événements artistiques (spectacles, expositions, concerts ...)

**Durée du cycle :** de 3 à 5 ans

## EVALUATION DES ELEVES

L'évaluation conjugue plusieurs fonctions :

- **Définir et illustrer les objectifs** fixés par l'équipe pédagogique de l'établissement dans le cadre des orientations induites dans le schéma d'orientation pédagogique (SNOP – avril 2008),
- **Situer l'élève dans sa progression** personnelle au regard de ses objectifs ; vérifier l'assimilation des acquisitions,
- **Adapter l'organisation du travail** pédagogique en fonction de l'élève,
- **Guider l'élève** dans son orientation ; l'aider à définir ou redéfinir son projet personnel et à en mesurer la motivation par rapport aux différents cursus ou filières proposés,
- **Entretenir un dialogue** suivi avec les élèves et leurs parents, afin d'explicitier les décisions et préconisations prises par l'établissement dans l'intérêt de l'élève,
- **Valider la formation** par des certifications.

Les **modalités** de l'évaluation sont conçues, comme la formation, pour en assurer le caractère global. Ainsi, l'évaluation croise l'ensemble des disciplines suivies. Formalisée par la tenue d'un **dossier de l'élève**, elle comporte une **évaluation continue** conduite par l'équipe pédagogique, ainsi que des **examens** de fin de cycle, placés sous la responsabilité du directeur du Conservatoire, associant des enseignants spécialistes et généralistes et pouvant associer également des professionnels extérieurs invités.

Mise en œuvre par l'ensemble des professeurs de l'élève, l'évaluation continue concerne les différents cursus, filières ou modules proposés par l'établissement. Elle peut revêtir des formes diverses, y compris des mises en situation publique, le suivi d'ateliers, la capitalisation de modules ... Sa prise en compte est impérative au moment de l'évaluation terminale et de manière majoritaire en cycle 1.

- Le dossier de **suivi des études** (composé des relevés semestriels) est le support permettant à chaque enseignant d'inscrire appréciations et recommandations sur l'élève, repères et informations sur son parcours. Il sert de **moyen de communication** avec les parents ou responsables légaux et les élèves.

Les élèves sont **présentés aux examens** (dans les disciplines Formation Musicale, instrumentales, vocales, chorégraphiques, musique de chambre) **sur proposition du (des) professeur(s)**.

La validation de chaque fin de cycle s'appuie sur les éléments suivants :

- Pour les disciplines instrumentales ou vocales, des épreuves publiques, en soliste, en petite et grande formation
- Les épreuves de Formation Musicale
- Le bilan de l'examen terminal et de l'évaluation continue, présentée dans le dossier de l'élève

**A la fin du cycle 1**, le directeur du Conservatoire peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- Valider la formation reçue en cycle 1 et le passage de l'élève en cycle 2
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 1 dans la limite du nombre d'années autorisée
- Proposer une réorientation vers une autre filière

**A la fin du cycle 2**, le directeur du Conservatoire peut, sur la base des conclusions de l'équipe pédagogique, de la consultation du dossier de l'élève et après avis du jury :

- Décerner un **brevet d'étude musicale (BEM)** et valider le passage de l'élève en cycle 3 de formation à la pratique en amateur
- Proposer un renforcement des acquis et le maintien en cycle 2 dans la limite du nombre d'années autorisée
- Emettre un avis sur l'orientation de l'élève

**Le cycle 3** de formation à la pratique en amateur est conclu par le **Certificat d'Etudes Musicales (CEM)**.

Pour l'ensemble des évaluations de fin de cycle, les jurys (composés à minima d'un spécialiste de la discipline extérieur à l'établissement et du directeur du Conservatoire) se prononcent au vu des résultats de la totalité des épreuves en tenant compte de l'évaluation continue (dossier – relevés semestriels de l'élève).

## Examens de Formation Musicale

### CONTENU DES EPREUVES

<b>FIN CYCLE 1</b>	<b>FIN CYCLE 2 BEM MODULE FORMATION MUSICALE</b>
Contenu des épreuves orales - mai / juin Jury composé d'un professeur de FM extérieur au Conservatoire et du directeur du Conservatoire Ce jury peut être complété d'un professeur d'instrument de l'établissement.	
<p><b>Epreuves orales :</b>            1 chant à une voix            1 chant polyphonique            1 chant déchiffré            1 lecture de notes déchiffrée ou préparée et chantée en clés de sol et fa            1 lecture rythmique à frapper dans les mains ou sur un instrument à percussion            Optionnel : questions sur notions historiques, stylistiques... selon programme étudié en classe</p> <p><b>Ecrits organisé en classe :</b>            Epreuves de théorie/analyse            1 dictée rythmique            1 dictée mélodique            1 reconnaissance d'accords parfaits (majeurs ou mineurs)</p>	<p><b>Epreuves orales :</b>            Lectures de notes sur conducteur avec instruments transpositeurs            Lecture rythmique avec équivalences            Lecture rythmique avec bande son            Chant préparé à 1 voix            Polyphonie préparée            Chant déchiffré avec possibilité de transpositions</p> <p><b>Ecrits organisés en classe :</b>            Analyse sur partitions (relevés mélodiques, rythmiques)</p>

## Examens de Formation Musicale Adultes

La fin du cycle adulte (niveau adulte C) ne fait pas l'objet d'un examen. Cette fin est validée sur **évaluation continue** initiée par le professeur de formation musicale.

**NATURE DES EPREUVES****Les pièces imposées seront communiquées aux élèves environ 6 semaines avant la date d'examen.***Les photocopies sont interdites. Chaque élève devra se munir des originaux de chaque pièce présentée.*

En date du 30 juin 2020

Départements/Classes	Cycle 1	Cycle 2 - BEM (Brevet d'Etudes Musicales)	Cycle 3 - CEM (Certificat d'Etudes Musicales) Cycle 3 - CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)
	Pratique collective pour tous les instrumentistes	Le <b>BEM</b> comporte 4 « modules imposés » <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme individuel instrumental, vocal</li> <li>➤ Formation Musicale</li> <li>➤ Pratique collective <sup>(*1)</sup></li> <li>➤ Musique de chambre ou d'ensemble <sup>(*2)</sup></li> </ul>	Le <b>CEM</b> comporte 3 « modules imposés et 1 « au choix » <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Programme individuel instrumental, vocal</li> <li>➤ Musique de chambre ou d'ensemble</li> <li>➤ Pratique collective</li> </ul>
<b>CUIVRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie sans piano</li> <li>❖ 1 pièce avec piano imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces du répertoire dont 1 contemporaine pouvant être en musique de chambre</li> <li>❖ 1 pièce autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>
<b>BOIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce avec piano imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces de styles différents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 trait d'orchestre</li> </ul>
<b>CORDES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 programme imposé (avec piano) composé d'une ou deux pièces</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> </ul>
<b>PIANO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste (seul ou à plusieurs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce travaillée pendant l'année issue d'une liste</li> <li>❖ 1 pièce d'écriture contemporaine</li> </ul>
<b>PERCUSSION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Programme imposé (multi instruments dont 1 pièce au choix)</li> </ul>
<b>CHANT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes)</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes)</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 ou 3 pièces d'esthétiques différentes (langues différentes) dont un ensemble minimum duo</li> </ul>
<b>BASSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce musique d'ensemble</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce de musique d'ensemble</li> <li>❖ 1 pièce choisie dans une liste</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Epreuve de mise en situation (à plusieurs instrumentistes et/ou avec bande)</li> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> </ul>
<b>DANSE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 <sup>(*3)</sup> variation imposée d'environ 1mn30 – passage individuel sur scène</li> <li>❖ variation libre (individuelle ou/et collective)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 <sup>(*3)</sup> variation imposée d'environ 1mn30 – passage individuel sur scène</li> <li>❖ variation libre (individuelle ou/et collective)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Pas de possibilité de présentation au CEC (manque disciplines : jazz ou contemporain et ateliers)</li> </ul>
<b>GUITARE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce d'autonomie</li> <li>❖ 1 pièce imposée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 1 pièce imposée</li> <li>❖ 1 pièce d'esthétique différente (choix libre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 2 pièces d'esthétiques différentes</li> <li>❖ 1 pièce contemporaine ou moderne</li> </ul>

<sup>(\*1)</sup> **Pratiques collectives pour pianistes** : Orchestres à cordes, orchestres d'harmonie, big-band, ateliers jazz, musique traditionnelle, accompagnement clavier petites formations et ensembles, chœur d'enfants, chœur d'ados, ensemble vocal.

Définition : Avoir suivi au cours du cycle au moins une expérience de pratique collective dans les formations existantes au sein du Conservatoire ou avoir au moins participé à une expérience de projet ponctuel.

Validation écrite par le professeur de pratique collective concerné à présenter le jour de l'examen instrumental de changement de cycle.

<sup>(\*2)</sup> **Musique de chambre pour pianistes** : 4 mains, 2 pianos, sonate, trio, big-band, orchestres à cordes ou harmonie avec le rôle de continuo

<sup>(\*3)</sup> **Variation** imposée du Ministère de la Culture et de la Communication

**Pièce d'autonomie** : Sur proposition du professeur, la pièce d'autonomie peut être une improvisation, trait(s) d'orchestre, création, déchiffrage, transposition, mémorisation ...

## LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM)

Conformément à l'Arrêté du 31-7-2002 paru au JO du 8-8-2002 (Circulaire n° 2002-165 du 2-8-2002), le Conservatoire en partenariat avec le Collège Jehan Le Pôvre moyne de Saint Valery en Caux propose des Classes à Horaires Aménagés Musique à « **Dominante Instrumentale** » de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>

Les Classes à Horaires Aménagés Musique offrent à des élèves **motivés** par les activités musicales la possibilité de recevoir, **en complémentarité** avec leur formation générale scolaire, une formation **spécifique** dans le domaine de la musique dans des conditions leur garantissant les meilleures chances **d'épanouissement**.

### Fonctionnement

Les études scolaires se déroulent obligatoirement au Collège Jehan le Pôvre moyne de St Valery en Caux. Les études musicales se déroulent au Collège et/ou au Conservatoire musique et danse de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre (site de St Valery en Caux).

Les CHAM s'adressent à tous les **élèves débutants** et **non débutants** relevant ou non du Collège de Saint Valery en Caux. Une dérogation au titre de parcours scolaire particulier devra être demandée pour les élèves extérieurs au secteur de Saint Valery en Caux.

Les CHAM s'adressent à des élèves qui devront s'inscrire au collège Jehan le Pôvre moyne de Saint Valéry en Caux et au Conservatoire de la Côte d'Albâtre.

- un élève peut intégrer directement la 6<sup>ème</sup>, la 5<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup> ou la 3<sup>ème</sup> CHAM, sous réserve de places disponibles. Une demande de pré-inscription doit être effectuée auprès du collège et du conservatoire (voir ci-dessous le calendrier indicatif)
- les inscriptions au Conservatoire sont à **renouveler chaque année scolaire**
- Les **droits d'inscriptions** sont ceux des élèves « résidents » du territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre

### Enseignement général

Les programmes sont identiques aux autres classes, cependant les horaires de quelques matières sont allégés pour libérer du temps consacré à l'enseignement musical au Conservatoire.

Les diminutions d'horaires portent essentiellement, et dans la mesure du possible, sur les heures d'EPS (Education Physique et Sportive) et d'aide aux élèves.

Les élèves **s'engagent** pour la totalité du cycle de **4 années** scolaires.

### Calendrier indicatif

Le calendrier précis est établi chaque année, et communiqué de différentes façons notamment par voie d'affichage, et par le biais de l'ensemble des écoles où les informations sont données à tous les élèves de CM2.

- mars : une **réunion d'informations** destinée aux parents d'élèves est organisée au Collège pour présenter les modalités d'inscription en CHAM.
- Les demandes de pré-inscription sont adressées au Collège Jehan le Pôvre moyne.

Il s'agit d'une fiche de renseignements remplie par la famille, obtenue par le biais de l'école.

Les enseignants et enseignantes de CM2 doivent rédiger un document à ajouter au dossier de chaque élève, il est donc indispensable de prévenir l'école de cette démarche.

Si l'élève est déjà musicien, l'équipe d'enseignants du Conservatoire devra également être avertie du projet.

- Avril ou Mai : les élèves préinscrits participent à un « **temps d'échange** » en présence du directeur du Conservatoire et/ou du coordinateur des classes CHAM, du professeur d'éducation musicale du Collège et de professeurs du Conservatoire afin d'évaluer leurs motivations et aptitudes.
- Mai ou Juin : une **Commission Départementale** d'affectation détermine les inscriptions des élèves en classes CHAM.
- Juin : Le Collège informe les familles en indiquant la liste des élèves reçus, et le Conservatoire communique quant à l'attribution des places dans les différentes classes instrumentales.

## Contenu des études musicales

<b>Education musicale</b>	1h	pour tous les élèves, CHAM et non CHAM	au Collège
<b>Education musicale spécialisée</b>	1h	sur le temps scolaire	au Collège
<b>Formation musicale</b>	1h15 à 2h	sur le temps scolaire	au Collège ou au Conservatoire
<b>FMAO</b>	30mn	Pour les élèves de niveaux 1 à 4 de Formation Musicale	au Conservatoire sur le temps scolaire
<b>Formation instrumentale</b>	45mn à 1h	*sur le temps scolaire (*sous réserve)	Au Conservatoire ou au Collège
<b>Pratique collective obligatoire</b> <i>D'autres pratiques collectives complémentaires facultatives sont possibles au Conservatoire</i>	1h à 2h selon les niveaux	hors temps scolaire	au Conservatoire
<b>Chorale facultative</b>	1h	sur le temps scolaire	au Collège

### Formation Musicale

A compter de septembre 2020, les cours de formation musicale seront progressivement organisés en quatre modules qui permettront aux élèves de progresser à leur rythme dans chacune des spécialités.

Chacun de ces modules propose une progression en six niveaux, qui couvrent l'ensemble des acquisitions des premiers et seconds cycles de formation musicale.

Chaque élève peut donc avancer de **façon indépendante, selon ses rythmes d'acquisition, ses appétences, ses besoins et sa motivation**, dans chacun de ces modules.

- Le premier module regroupe toutes les dimensions relevant du **ressenti de la pulsation, de la connaissance et de la reconnaissance des différentes cellules rythmiques...**  
Ce module d'une durée de 40' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.
- Le second module regroupera le **travail de l'oreille, de l'intonation...**  
Ce module d'une durée de 40' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.
- Le troisième module concerne la **FMAO** (formation musicale assistée par ordinateur) rassemblant les aspects **techniques et théoriques**, pour les niveaux 1 à 4.  
Ce module d'une durée de 30' est dispensé par les enseignants du Conservatoire.

Les niveaux 5 et 6 ont lieu sous forme de sessions, et davantage orientés vers de la MAO (musique assistée par ordinateur).

- Le quatrième module regroupe **l'analyse d'écoute, l'histoire de la musique...**  
Ce module est dispensé par le professeur d'éducation musicale du Collège, pendant l'heure de spécialité.

Les niveaux 1 à 5 seront déployés dès la rentrée 2020-2021, en parallèle d'un cours de 2C3-4, et l'ensemble des 6 niveaux devraient être proposés à la rentrée 2021-2022.

Les élèves valideront leur fin de cycle 1 dès qu'ils auront obtenu le passage en niveau 4 dans l'ensemble des modules, et leur fin de cycle 2 à l'issue du niveau 6.

La présence de l'élève aux concerts comme auditeur ou musicien demeure essentielle pour son épanouissement et sa formation. Il est donc vivement conseillé aux élèves de se tenir informés de la programmation du Conservatoire et des établissements culturels.

Les élèves CHAM peuvent être sollicités pour différentes prestations organisées par le Collège et/ou le Conservatoire.

## LES PRATIQUES COLLECTIVES

La pratique d'une **discipline collective**, conçue dans un but pédagogique et complémentaire aux études instrumentales/vocales individuelles est **obligatoire**.

La **répartition** des élèves au sein des différentes pratiques collectives est déterminée en **concertation** avec les professeurs concernés et le directeur du Conservatoire.

- **Les Chœurs d'enfants**

<p style="text-align: center;"><b>Septembre 2020</b> <b>Une nouvelle organisation pédagogique</b> <b>est à l'étude et sera communiquée ultérieurement</b></p>
---

- **Orchestres d'harmonie, Orchestres à cordes, Ensemble vocal**

4 Orchestres d'harmonie, 3 Orchestres à cordes et un Ensemble vocal sont proposés au Conservatoire.

La progression des élèves d'un orchestre à l'autre est le fruit d'une concertation des professeurs concernés (professeur d'instrument et professeurs responsables des orchestres).

Les élèves des classes de chant seront orientés vers l'Ensemble vocal.

La durée et les lieux de répétitions de ces orchestres peuvent varier d'une année sur l'autre.

La programmation est communiquée lors des réinscriptions et inscriptions.

- **Musique de chambre**

Des séances de musique de chambre (**avec ou sans piano**) peuvent être programmées en direction des élèves des départements **cordes** et **vents**.

Ces séances font l'objet d'un calendrier organisé par un des professeurs de ces départements.

En fonction des possibilités de l'établissement, d'autres séances dédiées aux autres départements et instruments peuvent être programmées.



• **Les ateliers**

Dans le souci d'offrir aux élèves la possibilité d'aborder d'autres répertoires, styles de musiques, pratiques, et formations orchestrales et vocales, le Conservatoire propose chaque année **différents ateliers**.

Ces ateliers peuvent avoir lieu sur un seul site (raisons matérielles d'instruments par ex.) ou en alternance sur les deux sites de Saint Valery en Caux et Cany Barville.

ATELIER	CONTENUS / OBJECTIFS	PUBLICS
<b>JAZZ CADET</b>	Sensibilisation aux musiques improvisées. Travail en petits groupes d'environ 6 à 8 élèves. Cet atelier est une passerelle vers le « big band » junior et l'atelier jazz junior.	Élèves de cycle 1 (2 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup> année instrumentale) Classes de vents, percussion, claviers, et basse
<b>JAZZ JUNIOR</b>	Travail sur les musiques improvisées. Travail en petits groupes d'environ 6 élèves. Cet atelier est une passerelle vers le « big band senior » et l'atelier jazz senior.	Élèves de cycle 1 (2 <sup>ème</sup> & 3 <sup>ème</sup> année instrumentale) Classes de vents, percussion, claviers, et basse
<b>JAZZ SENIOR</b>	Travail sur les standards de jazz en petite formation. Travail sur la lecture de grilles, l'improvisation (aspects pratiques et théoriques), la pulsation et les notions de cycles et de carrures. Cet atelier est une passerelle vers le « big band senior » et l'atelier de musiques traditionnelles.	Dès la fin du cycle 1
<b>BIG BAND JUNIOR</b>	Travail en formation « big band » (environ 20 instrumentistes) sur différents répertoires du jazz « classique », « moderne » et musiques improvisées.	Élèves des cycles 1 & 2 classes de vents, percussion, claviers, et basse
<b>BIG BAND SENIOR</b>	Travail en formation « big band » (environ 20 instrumentistes) sur différents répertoires du jazz « classique », « moderne » et musiques improvisées.	Élèves des cycles 2 & 3 cycle personnalisé Classes de vents, percussion, claviers, et basse
<b>MUSIQUES ACTUELLES</b>	Sensibilisation aux musiques actuelles et amplifiées Travail en petits groupes (environ 6 élèves) sur le jeu collectif, l'écoute, la lecture de grilles, la pulsation, les notions de cycles et de carrures ...	Élèves de cycle 1 (à partir de la 3 <sup>ème</sup> année) Instruments : batterie, guitare électrique, piano, chant (ado) et basse
<b>CHANSON</b>	Travail de groupe sur la chanson et préparation des concerts "avis aux amateurs".	Ouvert à tous, chanteurs et instrumentistes de tous niveaux
<b>MUSIQUES TRADITIONNELLES</b>	Cet atelier propose une initiation aux musiques traditionnelles par la technique de l'oralité (apprentissage par l'écoute et la mémorisation). Travail d'improvisation modale, d'accompagnement rythmique et harmonique ainsi que de l'ornementation et du phrasé en fonction du répertoire.	Élèves des cycles 2 & 3 Ouvert à tous les instrumentistes
<b>INFORMATIQUE MUSICAL (MAO)</b>	Atelier multimédia sur différents logiciels de musique, réalisation d'arrangements, composition, écriture, éditions de partitions, prises de son ...	Ouvert à tous élèves
<b>THEATRE MUSICAL</b>	Travail sur la voix chantée projetée mais aussi parlée ainsi que sur le corps (déplacements, occupation de l'espace, posture, gestion du trac ...) Utilisation de tous les répertoires : classique, mais aussi chanson, musique contemporaine, textes ...	Ouvert à tous élèves (chanteurs et instrumentistes)
<b>ART LYRIQUE</b>	Travail sur la mise en scène, les rôles, les déplacements et l'apprentissage des textes en vue de la réalisation d'un spectacle lyrique	Élèves des classes de chants, niveaux cycles 2 & 3
<b>INITIATION AUX MUSIQUES FOLKLORIQUES ET POPULAIRES CUBAINES</b>	Travail oral sur des chants traditionnels notamment de Rumba/ apprentissage des bases de la rumba (clave, shekere, cata ...). Mise en place des morceaux : chant et percussion/ apprentissage de morceaux populaires cubains avec son instrument (notamment le "son cubain")	Ouvert à tous les élèves à partir du cycle 2

## ATELIERS DE DECOUVERTE INSTRUMENTALE

Depuis plusieurs années, le Conservatoire propose des ateliers de découverte instrumentale.

### Pourquoi ?

Pour essayer 1, 2 ou 3 instruments (pour chacun des instruments, entre chaque période de vacances scolaires (de janvier à juillet)

### Pour qui ?

Enfants à partir de 6 ans et adultes

### Pour quels instruments ?

Tous, dans la limite des places disponibles :

Le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse,

La flûte, le hautbois, la clarinette, le basson, le saxophone,

La trompette, le cor, le trombone, le tuba,

La percussion, le piano, la guitare, la guitare basse et la guitare électrique.

### Quelles durées de cours ?

De 30 mn à 1h (en cours individuels ou collectifs)

### Quand ?

Ces ateliers fonctionnent hors temps scolaire.

Les horaires de cours d'instruments sont déterminés en fonction des disponibilités de chacun.

### Où ?

Dans les locaux du Conservatoire (Saint Valery en Caux ou/et Cany Barville)

### Quel coût ?

Pour le semestre et selon quotient familial

Les tarifs sont déterminés chaque année scolaire.

A titre indicatif pour 2019/2020 :

De 37 € à 74€ (pour les résidents du territoire de la Côte d'Albâtre)

De 92.5€ à 185€ (pour les résidents hors territoire de la Côte d'Albâtre)

### Et après ?

Possibilité de s'inscrire en cycle 1 dès la rentrée scolaire suivante

## DIFFUSION

Le Conservatoire de la Côte d'Albâtre propose une programmation d'actions culturelles variée (spectacles, concerts, stages, master class ...) incluant des formules de concerts réguliers (« Intermezzo », « Tutti Cordi », « Rendez-vous de la percussion », « Pianotes », « Pianolude » ...).

Cette programmation est annoncée **mensuellement**.

Les spectacles proposés par le Conservatoire sont **gratuits**.

En fonction des lieux de concerts, des réservations peuvent être organisées – elles sont précisées sur les affiches du Conservatoire.

- Les concerts font **partie intégrante** de la formation des élèves.
- La participation des élèves aux concerts et autres rendez-vous du Conservatoire est **obligatoire**.

### Avis aux amateurs

*Avis aux Amateurs !* est un cabaret/concert participatif proposé par l'atelier chanson du Conservatoire Musique et Danse de la Côte d'Albâtre.

Les élèves de l'atelier chanson (adultes chanteurs et guitaristes), accompagnés des professeurs de chant et de contrebasse à cordes du Conservatoire, préparent un programme de chansons d'environ une heure trente qui sera présenté dans une commune du territoire.

Durant le cabaret/concert, un temps sera réservé à quelques INVITES - habitants de la commune et des alentours qui souhaiteront chanter, seuls ou en groupe.

Pour préparer leurs programmes, les INVITES participeront à plusieurs répétitions (le mardi soir de 19h à 21h) et rendez-vous individuels dans le mois qui précède le concert.

## ANNEXE

### **Carnet de liaison / élèves cycle 1 uniquement**

C'est un moyen de **communication** entre la famille et le Conservatoire.

Les élèves doivent systématiquement avoir le carnet de liaison en leur possession afin d'y noter toute information concernant leur activité musicale ou chorégraphique au sein de l'établissement : concerts, modifications d'horaires, absences de professeurs, sorties, répétitions ...

Toutes les informations doivent être **signées** par les parents ou responsables légaux.

### **Absence d'un élève**

*Réf. règlement intérieur « Assiduité et absence » chapitre 2 – art. 2.4*

La présence des élèves est **obligatoire** aux cours dans lesquels ils sont inscrits.

Les absences doivent être **signalées** au secrétariat.

En cas d'absence non justifiée d'un élève, les parents seront avertis par mail **ou** par courrier.

- **3 absences non justifiées entraînent une convocation des parents ou responsables légaux par le directeur.**

Des sanctions pour absences répétées ou non justifiées à un examen ou test peuvent entraîner la réunion du conseil de discipline.

### **Relevé semestriel / dossier de scolarité**

Des relevés semestriels sont remplis par les professeurs et envoyés par mail ou courrier postal, **en février et juin**, aux parents d'élèves ou responsables légaux.

Les résultats complets des différentes évaluations sont reportés sur ces relevés. Ceux-ci constituent le dossier scolaire de l'élève qui peut être transmis à un autre établissement sur simple demande.

### **Absence d'un professeur**

Lors d'une absence prévue, le professeur doit avertir les parents d'élèves ou responsables légaux des modalités de remplacement des cours.

Lors d'une absence imprévue, le Conservatoire prévient les parents d'élèves ou responsables légaux en fonction du délai, par mail, courrier postal, téléphone ou SMS.

Dans tous les cas (absence d'un professeur, suppression d'une répétition ...), les informations sont **affichées** dans les halls du Conservatoire.

### **Responsabilité / instrument**

Les instruments ou autres déposés aux secrétariats ou autres salles de l'établissement sont sous l'entière **responsabilité** des élèves, des parents ou responsables légaux. En cas de vol ou autres à l'intérieur de l'établissement, le Conservatoire ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

### **Conditions d'accès sente du poteau, site de St Valery en Caux**

Pour des raisons règlementaires et de sécurité, l'accès au Conservatoire via la sente du poteau est **strictement réservé** aux dépôts de **matériels** et aux personnes à **mobilité réduite**.